



Selon la chambre des Lords, les preuves sont insuffisantes pour rendre la vaccination obligatoire chez les soignants

Par [Collectif REINFO](#) et [Zosia Kmietowicz](#)

Mondialisation.ca, 15 décembre 2021

[amj.com](#) et [RéinfoCovid](#) 13 décembre 2021

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Le DHSC, équivalent britannique du Ministère de la santé, n'a fourni aucune explication cohérente pour expliquer et justifier la politique qu'il entend mener selon la Chambre des Lords.

Selon la chambre des Lords, les preuves sont insuffisantes pour rendre la vaccination obligatoire chez les soignants.

La chambre des Lords est la chambre haute du parlement britannique dont le rôle s'apparente à celui du Sénat français.

Un article, paru dans le British Medical Journal, rapporte les échanges entre l'équivalent du Ministère de la Santé et la Chambre des Lords.

Les points importants de ce débat politique britannique sont les suivants :

- Les plans du gouvernement n'ont pas fait l'objet d'une réflexion approfondie selon la chambre
- 126 000 soignants quitteraient leur emploi si la [vaccination](#) devenait obligatoire, selon la chambre
- Le gouvernement ne propose pas de plan d'impact de cette perte de soignants
- Cette obligation vaccinale des soignants engendrerait un surcoût de 270 millions de livres sterling

Le DHSC, équivalent britannique du ministère de la santé, n'a fourni aucune explication cohérente pour expliquer et justifier la politique qu'il entend mener selon la Chambre des Lords.

Traduction de l'article

- [bmj.com/content/bmj/375/bmj.n2957.full.pdf](https://www.bmj.com/content/bmj/375/bmj.n2957.full.pdf)

Un comité de la Chambre des Lords a soulevé plusieurs préoccupations concernant la proposition de loi visant à rendre obligatoire la [vaccination contre le SARS-CoV-2](#) pour l'ensemble du personnel soignant en Angleterre, particulièrement de savoir si le bénéfice de la vaccination des 8 % des soignants non vaccinés était proportionnée et comment le système de soin ferait face à la perte des 5,4 % qui ne veulent pas être vaccinés.

Le Secondary Legislation Scrutiny Committee a déclaré que les plans du gouvernement n'avaient pas fait l'objet d'une réflexion approfondie, empêchant la chambre des Lords d'examiner la proposition de loi.

Le 9 novembre, le ministre anglais de la santé et de l'aide sociale, Sajid Javid, a annoncé que tous les membres du personnel travaillant dans des établissements de santé et d'aide sociale réglementés par le gouvernement britannique seraient tenus de se faire vacciner d'ici le 1er avril. « Nous devons éviter les dommages évitables et protéger les patients du système de soins, nos collègues du système de soins et le système de soins lui-même.

Mais dans un rapport publié le 30 novembre, la commission a déclaré que l'avantage d'augmenter la couverture vaccinale du personnel "peut être marginal" et que le gouvernement n'a pas publié de plans d'urgence sur la façon dont il ferait face à la perte de personnel qui ne veut pas du vaccin.

Le rapport indique que sur les 208 000 membres du personnel du Système de Santé National qui ne sont pas actuellement vaccinés, 54 000 (26 %) se feraient vacciner en vertu de la loi et 126 000 (61%) quitteraient leur emploi.

"Étant donné que l'on s'attend à ce que la législation entraîne des coûts supplémentaires de recrutement et de formation de 270 millions de livres sterling et des perturbations majeures de l'offre de soins à la fin de la période de grâce, des preuves très solides devraient être fournies pour soutenir ce choix politique.

Le DHSC [Department for Health and Social Care] (NDLR : équivalent du ministère de la Santé) n'a pas fourni de telles preuves", a-t-elle déclaré.

La commission a également critiqué le ministère pour ne pas avoir inclus dans la législation des détails pratiques sur comment des expressions telles que "face à face" ou "autrement engagé" seraient appliquées, renvoyant à la place à des directives qui seront produites à l'avenir.

Le président de la commission, Robin Hodgson, a déclaré : "Nous sommes tout à fait favorables à des niveaux élevés de vaccination, mais le DHSC est responsable de ses décisions devant le Parlement et doit nous donner une idée claire sur les effets de ces réglementations, sur de l'effet de l'inaction et de toute autre solution envisagée, afin que le Parlement comprenne pleinement toutes les conséquences de ce que le DHSC lui demande d'accepter.

Ceci est particulièrement important lorsque le Système National de Santé est déjà soumis à une telle pression.

"Le DHSC n'a fourni aucune déclaration cohérente pour expliquer et justifier la politique qu'il entend mener, et cela nuit à la capacité de la Chambre à entreprendre un examen efficace de la législation proposée."

Zosia Kmietowicz

Référence :

bmj.com/content/bmj/375/bmj.n2957.full.pdf
dx.doi.org/10.1136/bmj.n2957

BMJ 2021;375:n2957

La source originale de cet article est amj.com et [RéinfoCovid](https://ReinfoCovid.com)

Copyright © [Collectif REINFO](https://CollectifREINFO.com) et [Zosia Kmietowicz](https://ZosiaKmietowicz.com), amj.com et [RéinfoCovid](https://ReinfoCovid.com), 2021

Articles Par : [Collectif REINFO](https://CollectifREINFO.com)
et [Zosia Kmietowicz](https://ZosiaKmietowicz.com)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca